

LA COMMUNE DE PARIS

JOURNAL RÉVOLUTIONNAIRE

MONITEUR DES CLUBS, DES CORPORATIONS D'OUVRIERS ET DE L'ARMÉE.

Pour toutes les insertions, s'adresser au siège de l'Administration, rue de Rivoli, 16.

Comité de rédaction pris parmi les rédacteurs.

DIRECTEUR-GÉRANT : SOBRIER.

ON S'ABONNE A PARIS :

Rue de Rivoli, 16.

	Un an.	6 mois.	3 mois.
Paris	24	12	7
Départements	36	18	10
Etranger	48	24	13

Les abonnements datent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Agriculture, Industrie.

SOLIDARITÉ, ALLIANCE DES PEUPLES.

Arts, Sciences.

MAINTIEN DE LA FAMILLE ET DE LA PROPRIÉTÉ.

Vivre en travaillant ou mourir en combattant!

DROIT AU TRAVAIL. DROIT AU BIEN-ÊTRE.

Paris, 9 mai.

ENCORE EES PAROLES.

Des mots, encore des mots, et toujours des mots. Toujours la vide sonorité, toujours l'emphase et le grondement des métaphores. C'est vous dire que le citoyen Odilon Barrot a reparu aux rosters nationaux. Le coryphée de l'opposition dynastique, que vient-il faire là? Au moment des élections, il n'a pas manqué de journaux pour recommander aux citoyens de choisir des hommes nouveaux, jeunes, animés de l'esprit qui doit sauver le monde. Il fallait au peuple des commis débarrassés de tout le fardeau du passé, des intelligences vierges, pures de ce fatras constitutionnel et dynastique avec lequel on nous a joués pendant trente ans. Presque tous les départements en ont décidé autrement. La France se re-rentira de ces choix funestes. Il n'est pas de patriote sincère qui ne sente la nécessité d'en finir avec les discours en trois parties. Entre la chambre des députés qui a cessé de fonctionner le 24 février et l'Assemblée nationale qui a ouvert la séance le 4 mai, il y a un abîme. Nouvelle situation, nouveaux errements. Quand donc le comprendrons-nous? Nous ne sommes nullement disposés pour notre part à assister les bras croisés pendant plusieurs années à nous ne savons quelle comédie parlementaire. Ces sortes de représentations coûtent trop cher.

La majorité des Français sera sans doute de notre avis. Que si quelques amateurs de la cadence académique viennent protester contre nos exigences spartiates à l'endroit de toute longue phrase, nous leur rappellerions certain conte fort spirituel que le grand Démosthène s'avisait un jour de faire aux Athéniens. La phalange macédonienne marchait à grands pas sur la ville frivole; le défenseur des libertés helléniques voulut exhorter ses compatriotes à faire des préparatifs de défense. On ne l'écouta pas. Démosthène, qui connaissait son monde, se mit à raconter une historiette. Tout le monde la connaît. Un citoyen avait loué un âne pour aller d'Athènes à Mégare. La chaleur était très-forte. Le voyageur s'avisait de se mettre à l'ombre du quadrupède; ce que voyant, le maître protesta disant qu'il avait loué l'âne mais non son ombre. Là-dessus grande attention de l'Assemblée; anxiété générale. Ce dut être une situation morale analogue à celle que nous avons remarquée chez les commis du peuple hier, quand le citoyen néo-catholique Buchez a lu la lettre de Béranger.

Qu'arriva-t-il, clama de toutes parts le peuple versatile? Alors réponse indignée de Démosthène, qui éclate en virulentes apostrophes à cette nation d'artistes, de harangueurs et de joueurs de flûte oubliant dans les orgies et les discussions académiques que la patrie était à deux doigts de sa perte.

Ce que Démosthène dit aux Athéniens, chacun de nous peut le répéter aux Français. Frivoles et parleurs, jamais la question sérieuse ne les préoccupe. Des centaines de milliers d'ouvriers meurent de faim. L'Assemblée n'en a pas encore dit un mot. En dehors de l'enceinte parlementaire, c'est à peine si quelques journaux en entretiennent leurs lecteurs. Par-delà nos frontières, c'est une contre-révolution générale: l'Allemagne se retourne contre elle-même; la Pologne lutte désespérée; l'Italie hésite sur le seuil de la liberté; l'Espagne est rentrée dans le silence du tombeau; un bandit couronné bombarde impitoyablement Messine. Qu'importe tout cela? Le monde nous attend: les peuples collent l'oreille à terre, et n'entendant rien, ils frémissent d'impatience. Ah! que leur silence ne se change pas bientôt en un concert de malédictions unanimes! Votre lyre résonne bien, citoyen Lamartine: nous aimons tous à écouter ses cadences harmonieuses; mais cela ne suffit pas. Béranger vous l'a dit: « Il est des moments où la meilleure musique pour une nation est celle du tambour qui bat la charge. »

Quelle est donc l'attitude prise par votre diplomatie?

Le peuple a mis trois mois le misère à la disposition de la République. Il y a deux mois et demi que son sacrifice a commencé. Avis à l'Assemblée. Dans la séance de ce jour, le citoyen Peupin, au nom de la commission nommée hier, a proposé la rédaction d'un projet de décret sur l'organisation du pouvoir exécutif.

Ce projet, à part la nomination des ministres par l'Assemblée, a été adopté. Plusieurs membres ont pris part à cette discussion, notamment les citoyens Lama tine, Odilon Barrot, Jules Favre et Vignière. La chambre, pour donner une fiche de consolation à la démocratie, vaudra peut-être faire entrer dans la commission exécutive un des quatre membres du Gouvernement provisoire. Nous espérons qu'ils n'accepteront pas ce compromis.

AUX RÉPUBLICAINS.

Nous l'avons déjà dit: *la Commune de Paris* n'est la propriété de personne; c'est la propriété de tous. En la fondant, son directeur-gérant a voulu qu'il en fût ainsi. Œuvre collective de dévouement, elle s'est vouée à la défense des intérêts de tous, surtout du pauvre et de l'opprimé. Aussi accepte-t-elle tous les dévouements sans regarder d'où ils viennent; elle les récompense en leur disant qu'ils méritent bien de la patrie et de l'humanité.

Unis de cœur, de sentiments, de convictions, tous les rédacteurs acceptent la responsabilité de tous nos actes. Le mot *solidarité*, que nous avons inscrit sur notre bannière, n'est pas une vaine parole. Pour nous, de la théorie à la pratique il n'y a qu'un pas, et nos actes sont toujours d'accord avec nos discours.

Là et là seulement est le bonheur. Nous appelons tous nos frères à le partager. Nous n'excluons personne. Que les hommes dévoués à la patrie, à la cause démocratique, viennent donc à nous. Notre œuvre est la leur, et la même récompense nous sera donnée à tous.

SOBRIER.

DE L'ÉDUCATION RÉPUBLICAINE.

Tous les systèmes déçus ont eu, au milieu d'une foule d'autres, un très-grand tort: ils ont toujours négligé l'éducation. Aussi les générations jeunes ont toujours marché dans une autre voie que les gouvernements. — La République ne doit point suivre ces errements. Le premier soin, la première occupation du citoyen ministre de l'instruction publique aur-il dû être, doit être encore d'organiser l'éducation républicaine.

Deux principes doivent le guider dans ce travail: l'un relatif à tous les citoyens auxquels la République doit à la fois la nourriture de l'intelligence et celle du corps; l'autre aux citoyens commis par le peuple à l'éducation républicaine de la jeunesse. Ils peuvent se formuler ainsi:

- 1° Tous les citoyens ont droit à l'éducation et à l'éducation gratuite;
- 2° La République, qui salarie les fonctionnaires chargés d'élever la jeunesse, doit le faire d'après leur travail et leur capacité respectives.

C'est pour n'avoir pas établi sur ce dernier principe l'organisation de son personnel que l'Université est tombée dans cet état déplorable où nous la voyons aujourd'hui.

Deux sortes de fonctionnaires (dès ce moment nous ne parlons que de l'instruction secondaire) constituent le personnel de l'Université, les professeurs et les maîtres d'études.

Le professeur arrive à sa chaire par les examens et les concours; mais une fois qu'il est entré dans la carrière, elle lui est ouverte tout entière, il peut la parcourir.

Le maître d'études, après avoir pris le premier grade et subi un examen, reçoit sa commission; mais sa carrière est terminée, son bâton de maréchal est obtenu s'il ne prend une autre direction pour sortir de la position infime où il se trouve.

Cet état de choses est tellement anormal que depuis longtemps on a senti le besoin de relever le maître d'études. Y est-on parvenu? Non, parce qu'on a reculé devant le seul moyen efficace, mettre sur le pied d'égalité le professeur et le maître d'études, qui concourent au même œuvre, l'un en instruisant, l'autre en éduquant la jeunesse. Il y a plus: si l'on eût consulté la besogne, le maître d'études aurait été bien plus largement rétribué pécuniairement et honorifiquement que le professeur. On a toujours fait le contraire: aussi il en est résulté que ce travail si difficile, l'éducation, n'a jamais été accompli, et que de tant de générations qui ont passé leur adolescence dans les collèges, bien peu peuvent dire qu'elles y ont été élevées.

C'est donc pour les maîtres d'études surtout que nous demandons qu'il y ait proportion entre le travail et la rémunération. Leurs fonctions vont devenir les plus importantes de toutes. A eux cette noble tâche de semer dans les jeunes âmes les sentiments d'honneur, de loyauté, de probité, de désintéressement qui conviennent aux républicains! A eux d'enseigner l'amour de la patrie et de la famille, le respect de la propriété et des choses saintes!

Qu'on ne les considère donc plus comme des parias, ces prolétaires de l'instruction publique! Qu'eux-mêmes n'aient plus à rougir de leur position quand ils se sentent le cœur haut placé, l'âme grande, l'intelligence vaste! Leur nom doit devenir un des plus beaux de la République; leurs fonctions toucheront au sacerdoce, et ils seront responsables à la patrie de ce qu'ils auront fait pour les jeunes citoyens.

Donc, que le citoyen ministre de l'instruction publique organise au plus tôt l'éducation républicaine; qu'il ouvre la hiérarchie universitaire aux maîtres d'études; qu'à l'exclusion des professeurs, il leur réserve toutes les places d'administration, de discipline et d'éducation, et alors le jeune homme pauvre mis instruit, d'une moralité éprouvée, qui sentira que sa vocation l'appelle à élever la jeunesse, n'hésitera pas à se vouer tout entier à une si belle œuvre, et il fera pour la patrie des citoyens dignes d'elle.

POURQUOI LES MINISTRES NE DOIVENT PAS SIÉGER A LA REPRÉSENTATION NATIONALE.

Dans un de nos précédents numéros, nous nous sommes élevés contre le cumul des fonctions. Nul, avons-nous dit, pas plus un ministre qu'un autre, ne peut et ne doit exercer deux fonctions à la fois.

Les fonctions de ministre et de membre de la représentation nationale sont surtout incompatibles.

En effet, le représentant est commis par le peuple à la confection des lois politiques et sociales qui doivent régir la nation française.

Le ministre, son nom même l'indique, est commis par le peuple à l'administration de tel ou tel département, de telle ou telle branche de la grande organisation politique et sociale. L'un discute et vote la loi; l'autre en règle, en organise l'exécution.

Si le même citoyen est membre de la représentation nationale et ministre, il est donc à la fois juge et partie. Et si, comme par le passé, c'est le ministre qui prépare la loi, il sera à la fois juge et partie dans sa propre cause.

Penser qu'il en peut être ainsi, c'est retomber dans les errements des systèmes renversés. Au lieu d'un représentant, nous aurons un conseiller d'Etat ou un administrateur et réciproquement. Dès lors la fonction pour laquelle on est commis du peuple ne saurait être remplie.

Voyons ce qui se passait sous l'ancien régime. Les débats parlementaires étaient des questions de cabinet, et la société était toujours en souffrance.

Si vous prenez un représentant pour ministre et qu'il conserve son siège à l'Assemblée, vous lui enlevez sa liberté d'action, de pensée, de conscience. Il agit et pense comme membre d'un cabinet et non plus comme représentant.

Personnellement intéressé dans toutes les questions qui s'agitent, il est incapable de supporter avec la conscience tranquille la défaite ou le triomphe.

Et si le cas arrive qu'il faille le décréter d'accusation comme ministre, qui instruirait son procès et prononcerait le jugement? Si c'est l'Assemblée, cela ne sera plus au complet, puisqu'il y aura impossibilité pour elle de l'être.

Donc: 1° les ministres ne doivent point siéger à la Représentation nationale;

2° Ils ne doivent point préparer les lois qu'ils seront chargés de faire exécuter.

COMITÉ D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION.

Nous engageons les citoyens qui ont découvert des terres et des instruments de travail à les soumettre au Comité d'agriculture, qui regardera comme un devoir de les communiquer en faisant

connaître le nom de l'inventeur.

Nous adressons le même avis aux propriétaires qui ont des terres incultes et qui voudraient prendre des engagements avec la Société pour des essais de défrichement.

Pour le Comité, SOBRIER.

RÉPUBLIQUE ET GOUVERNEMENT.

De même qu'une nation peut être gouvernée dans le plus grand degré de faiblesse d'opinion, de même elle peut l'être dans le plus haut degré d'énergie. Sur quelque ton qu'on se monte, on peut marcher, pourvu qu'on y soit en harmonie. Je pense donc que nous devons être exaltés; cela ne détruit point le sens commun ni la sagesse.

On peut mettre l'ordre, même dans une cité ardente, comme la nature la met dans un coursier et dans un volcan. Établissons notre doctrine, donnons la vie à notre liberté. Elle nous condamne à la vertu, au courage, à la modestie; ne seraient-ce que de vains mots? Elle nous condamne à la haine de la tyrannie; l'épargnerions-nous?

SONT-ILS BIEN LES MINISTRES DU PEUPLE?

Nous avons saisi, parmi les causeries intimes et à voix basse dans les couloirs de la Chambre, une expression très-vive de mécontentement des représentants du peuple qui, ayant de très-importantes communications à faire, n'ont pu obtenir depuis cinq jours une audience de certains membres du Gouvernement provisoire et de certains directeurs généraux.

D'autres ont attendu de longues heures et en vain leur entrée dans le cabinet des ministres.

Le peuple est chez lui au ministère comme ailleurs.

Il est curieux de voir le souverain faire antichambre.

Faire attendre un représentant, c'est refuser la porte à mille ou deux mille électeurs: le droit est violé par l'étiquette.

Une observation à ce sujet.

Sous le régime déchu, le député, qui ne représentait que le privilège et la cupidité, avait ses entrées franches et ouvertes dans tous les ministères.

La représentation, qui est aujourd'hui la personnification du droit populaire, est consignée et reste à la porte!

Avons-nous des pachas ou de véritables ministres du peuple?

Est-il vrai qu'un certain baron Denivière, fils d'un ancien receveur général des finances à Lyon, tout récemment nommé ministre plénipotentiaire à Lisbonne au nom de la République française, n'ait de titre à ce poste important que quelques millions de fortune et la propriété du journal *le Courrier français*?

Est-il vrai que malgré l'état d'idiotisme de cet opulent citoyen, le représentant Xavier Durieu l'ait imposé au ministre des affaires étrangères pour se débarrasser des obsessions de son commanditaire, et lui ait fait adjoindre comme cornea, sous le titre de chancelier, un certain de Perres, qui est chargé de ne pas perdre de vue le représentant de la France près de la cour portugaise, afin de paralyser la presque folie de l'invincible personne du haut et puissant baron?

Nous prions le ministre des affaires étrangères de nous faire connaître les antécédents du baron Denivière, quels éminents services il a rendus au pays pour être investi d'un tel excès d'honneur. Si le baron Denivière fils n'est qu'un homme ordinaire, c'est un abus de pouvoir, un laisser-aller coupable, que de l'avoir préféré à tant d'hommes de mérite et d'énergie qui se tiennent à l'écart pour ne pas encombrer les antichambres des puissants. De par la République démocratique, si le baron Denivière fils est inconnu du ministre des affaires étrangères, s'il l'a accepté de confiance des mains d'un débiteur désireux de s'en débarrasser, c'est une trahison. Nous demandons immédiatement une enquête. Français, nous ne voulons pas être représentés à l'étranger par des gens qui frisent Charenton et alors surtout que la France a besoin d'être réhabilitée, aux yeux de l'Europe, de l'incapacité des diplomates de la monarchie. [Communiqué.]

IMPOT SUR LE VIN.

On nous communique la lettre suivante, adressée au maire de Paris :

« Citoyen maire de Paris,

« La question que je viens traiter n'est pas nouvelle pour moi; déjà, en 1846, j'ai adressé à la chambre des députés un travail sur ce sujet. En apprenant qu'on vous était chargé de présenter un rapport sur le nouvel impôt à établir sur les vins, j'ai pensé faire acte de bon citoyen en vous communiquant quelques renseignements qui pourront vous venir en aide.

« Je crois qu'il n'est pas possible d'établir équitablement un impôt proportionnel sur les vins avec les mesures que l'opinion publique pense devoir être adoptées; c'est-à-dire que, si l'on s'en rapporte aux commis, aux préposés ou aux dégustateurs nommés à cet effet, il se commettra d'innombrables erreurs et même des abus, car le contrôle sur les vins est impossible à établir si l'on s'en rapporte entièrement au goût des préposés, les vins quand ils voyagent n'étant pas goûtés.

« Sans doute beaucoup de gens vous diront : « Voilà du bourgogne, voilà du bordeaux ou voilà de l'anjou, etc., etc. » Mais vous n'en trouverez pas qui vous diront : « Tel vin vaut 100 fr., ou 500 fr., ou 1.000 fr. » Si vous admettez que c'est possible, je vous déclare qu'il se commettra des erreurs ou des abus car le prix du vin sera fixé à 100, 200 ou 500 fr. au-dessus ou au-dessous de sa valeur réelle selon la capacité, le goût ou l'intégrité du préposé.

« Je combattrais ce système par bien des preuves s'il était mis en pratique; mais je sais d'avance qu'il tomberait devant l'application.

« Comme bien d'autres, j'ai vu supprimer avec plaisir l'exercice à domicile, non-seulement parce que ce mode de perception était incompatible avec nos mœurs, mais encore parce qu'une grande partie de cet impôt était absorbée par les moyens d'application; je verrais donc avec peine établir un nouvel impôt qui ne servirait qu'à créer de nouveaux emplois sans augmenter sensiblement le revenu public.

« Pour établir un impôt équitable qui frappe proportionnellement et progressivement sur le prix réel des vins, il faut se reporter à la source même de ces vins. Là vous trouverez réellement la valeur de l'objet à imposer; la vigne, elle, ne vous mentira pas. Seulement alors le contrôle sera possible, et la perception pourra se passer de ces nuées de commis, de dégustateurs, de contrôleurs, etc., etc.; alors seulement l'argent qui sortira de la poche du consommateur viendra directement sans accroissement dans celle du trésor; l'impôt frappera avec justice, car le vin, mieux que tous les dégustateurs de l'univers, vous dira avec vérité : « Je suis chambertin ou je suis surresne; je vauz 2.000 fr. ou je vauz 50 fr. »

« Il serait d'autant plus équitable de s'adresser à la source de l'objet à imposer, que dans le cas contraire on imposerait non-seulement la marchandise, mais encore les déboursés du vigneron, tels que l'achat du tonneau, les frais de transport, qui sont énormes, etc., etc. Pour bien se rendre compte de cette vérité, il suffit de savoir que tel vin qui est vendu 100 fr. sortant de la cuve revient à 150 fr. à la porte de l'acquéreur, et cela sans compter les droits d'octroi.

« C'est seulement de cette manière que vous obtiendrez un impôt progressif établi selon l'esprit de nos lois, et qui, tout en venant en aide à la population pauvre, augmentera considérablement le revenu sur les vins, revenu qui jusqu'aujourd'hui a été absorbé en grande partie par des régiments d'employés.

« Quant à l'application de cet impôt, rien de plus simple.

« Quant à ses résultats, je me contenterai de dire que, en prenant pour base la taxe de 10 fr. sur les vins au-dessous de 100 fr.; 25 fr., de 100 à 150; 50 fr., de 150 à 500; et 100 fr., de 500 et au-dessus, je prouverai que, tout en diminuant les employés, commis, contrôleurs, etc., de dix-neuf vingtièmes, le revenu public dépassera le précédent dans la proportion de 13 à 1.

« Si vous jugez à propos de m'entendre, je suis entièrement à vos ordres pour vous soumettre un travail préparé à cet effet. Je me suis appliqué à rechercher les moyens d'éviter la fraude tout en laissant au vin sa libre circulation dans toute la France. J'ai voulu augmenter le revenu public et supprimer ces dépenses énormes occasionnées par ces nuées d'employés qui faisaient dire avec justice qu'une moitié des Français surveillait l'autre moitié.

« Le pain, la viande circulent librement; le vin, cette autre partie de l'existence humaine, doit avoir aussi sa libre circulation. »

(Communiqué.)

LES GRADES DE L'ARMÉE.

On nous prie de donner de la publicité à cette note; mais nous ne voulons pas en prendre la responsabilité.

« Louis-Philippe avait, dit-on, pris des mesures dont le but était de réglementer l'avancement dans les grades de l'armée. Le soldat se croyait assuré d'arriver à son tour, par ordre d'ancienneté ou de mérite; mais ce n'était qu'un de ces mille mensonges bien sonores qui servaient à masquer au public la vérité. Il n'est pas un militaire qui ne sache que le plus souvent les avancements étaient dus à la faveur. L'avènement de la République doit être l'avènement du règne de la justice. Il faut donc que ceux qui dans les dernières années ont obtenu des grades par intrigue ou par faveur rentrent dans la position qu'ils n'auraient dû

quitter qu'avec le droit du mérite, et que ceux qui par leur temps de service ou leurs belles actions sont restés dans les grades inférieurs prennent enfin la place qui leur est légitimement due, et le seul moyen d'arriver, c'est l'élection. »

Le citoyen Auguste Billiard, conseiller d'Etat, ex-secrétaire général du ministère de l'intérieur, vient de terminer un projet de constitution destiné à être soumis prochainement à l'Assemblée nationale. Ce projet, véritable incarnation du principe démocratique, couronne glorieusement les grandes études politiques qui ont absorbé jusqu'à présent la vie de l'auteur. Nous nous proposons d'en donner, dans un de nos prochains numéros, une exposition complète et raisonnée.

Les maire et adjoints du 1^{er} arrondissement ont adressé au citoyen maire de Paris la lettre suivante :

Paris, le 9 mai 1848.

« Citoyen maire,

« Nous vous demandons de nous autoriser à faire remplacer les noms des rues existant dans le 1^{er} arrondissement qui rappellent les temps de la royauté.

« Il nous paraît surtout important que ce remplacement ait lieu avant la fête de la République, que le *Moniteur* annonce être fixée au dimanche 14 de ce mois.

« Les regards du peuple ne peuvent pas, dans un tel jour, être offusqués par de tels noms.

« En conséquence, et en raison de l'urgence de la fête du 14 mai, nous prendrons, d'ici à la fin de la semaine, les dispositions nécessaires pour que ce remplacement ait lieu selon les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, savoir :

« Rue Royale, à remplacer par rue de la Révolution, ancien nom.

« Place de la Concorde, à remplacer par place de la Révolution, ancien nom.

« Rue d'Angoulême faubourg du Roule, à remplacer par rue de l'Union, ancien nom.

« Rue Neuve-de-Berry, à remplacer par rue de la Fraternité, ancien nom.

« Rue de Joinville, à remplacer par rue de la Barricade, nom proposé en souvenir d'une barricade élevée le 25 février.

« Rue des Ecuries-d'Artois, à remplacer par rue du 10 août, en souvenir de ce que les Suisses ont été enterrés dans cette rue après le combat du 10 août.

« Rue de Penthievre, à remplacer par rue Verte, ancien nom.

« Rue de Beaujolais, à remplacer par rue Hoche, nom donné à cette rue en 1798.

« Rue de Montpensier, à remplacer par rue Quiberon, nom donné à cette rue en 1796.

« Rue du Dauphin, à remplacer par rue de la Convention, nom donné à cette rue en 1792.

« Rue de la Chaussée-d'Antin, à remplacer par rue du Montblanc, ancien nom.

« Agrérez, citoyen maire, l'assurance de nos sentiments fraternels.

Les maire et adjoints du 1^{er} arrondissement,
Signé DURAND-SAINTE-AMAND, TH. DE BÉNAZÉ,
DESPEUX.

Revue des journaux.

Les affaires du ministère de la guerre sont dans un état déplorable. Le citoyen Arago n'a pas l'énergie et les forces d'Hercule.

Aussi il est comme asphyxié par l'atmosphère qui sort de ces écuries d'Augias que l'on a confiées à sa garde. Pour lutter contre la force d'inertie des bureaux, pour combattre la puissance des tripoteurs, des fournisseurs, des traitants, des spéculateurs et de tous les voleurs qui grouillent autour du département de la guerre, il faudrait un homme dans toute la vigueur de l'âge, d'une grande fermeté de caractère, d'une volonté que rien n'arrête et d'une grande probité. Le citoyen Arago ne possède que la dernière de ces qualités. C'est quelque chose, c'est beaucoup par le temps qui court; mais ce n'est pas assez.

Ce que nous disons pour la guerre s'applique aussi, et dans les mêmes termes, à la marine.

Comprend-on qu'on ait confié ces deux ministères à un homme qui est manifestement insuffisant pour en diriger un seul ?

(Représentant du peuple.)

Des ouvriers appartenant aux ateliers nationaux nous signalent des actes vraiment incroyables de M. Emile Thomas, directeur général ou plutôt satrape de ces ateliers. Une pétition se signe, dit-on, en ce moment dans les différents chantiers et sera incessamment déferée à l'Assemblée. On y récapitule toutes les promesses faites aux ouvriers et dont pas une n'a été tenue; on parle notamment d'un placard affiché la veille des élections générales et annonçant aux ouvriers la prochaine distribution d'une gratification de trente-cinq mille francs. En même temps on apportait des charretées de bulletins d'élection portant le nom de M. Thomas, bulletins qui furent pour la plupart lacérés et brûlés par les ouvriers eux-mêmes. Ils n'ont plus entendu parler de la gratification promise. (Salut public.)

Dans des lettres que plusieurs journaux de Paris ont ces jours derniers livrées à la publicité, des magistrats, devenus représentants du peuple à l'Assemblée nationale, ont déclaré renoncer à leur traitement administratif, entendant ainsi, sans doute, résoudre toute question de cumul et

répondre aux exigences de l'opinion sur le principe réglementaire des incompatibilités.

Nous avons, dans d'autres temps, assez nettement expliqué notre pensée sur les incompatibilités pour qu'il nous soit possible de l'envisager aujourd'hui sous un point de vue aussi étroit que celui des honoraires. Nous comprenons les fonctions publiques peu rétribuées, mais nous ne les comprenons point rétribuées; avant donc de nous déclarer contre le cumul des traitements, nous avons dû logiquement nous prononcer contre le cumul des charges.

Sous un autre régime, quand nous combattons la compatibilité des emplois publics avec le mandat de député, les députés ne recevaient pas de traitement; ce n'a donc pas pu être contre un cumul de traitements, mais bien contre un cumul d'emplois que nous avons protesté et que nous protestons encore! (Courrier français.)

Le *Journal des Débats* consacrait hier un assez long article à la question de savoir comment on procéderait pour compléter les députations dans lesquelles les options des représentants plusieurs fois élus laisseront des lacunes.

Nous ne trouvons pas, nous n'avons jamais trouvé, quant à nous, la question aussi grave que le *Journal des Débats* semble la faire. L'intégrité du principe de la souveraineté du peuple nous a paru toujours trop inaliénable pour qu'il pût y avoir lieu à discuter un système qui lui porterait atteinte. Ne serait-ce pas, en effet, laisser usurper une part de cette souveraineté que de rendre des représentants maîtres de faire eux-mêmes des députés en optant pour tel ou tel département de préférence à tel autre, afin de faire entrer à l'Assemblée les candidats de la minorité? C'est ce qui arriverait si l'on s'avait, comme l'ont prétendu quelques personnes, de remplir les lacunes en prenant sur les listes de dépouillement les noms qui suivent immédiatement ceux des élus.

Non, mille fois non; les candidats évincés par la majorité sont bien et dûment évincés; il n'y a, il ne peut y avoir de chance pour eux que dans une élection de représentants complémentaires.

Aujourd'hui, du reste, la question mérite moins que jamais d'être discutée; nous croyons même qu'il est inutile de la poser à l'Assemblée nationale. La décision qu'elle a prise dans l'affaire Schmit nous paraît l'avoir suffisamment résolue. — Si ce précédent ne suffisait pas pour tenir lieu définitivement de disposition législative, au moins peut-il faire pressentir quelle est à cet égard l'opinion bien arrêtée de la majorité des représentants. (Idem.)

Un journal avait annoncé que le *National* était porté au fameux livre rouge pour 100 000 f., prix de trois mois de rédaction, à l'occasion de la question des fortifications.

Nous n'avons pas cru devoir reproduire une accusation ainsi formulée; le *National* y fait aujourd'hui la réponse suivante :

« A cette infâme calomnie, nous n'avons à répondre que par le plus profond mépris. »

Le *Représentant du peuple* fait les observations suivantes sur cette réponse du *National* :

« Que répondrait M. Marrast s'il était coupable ?

« Il ne répondrait que cela !

« Que disait le *National* à M. Teste, qui faisait la même réponse au sujet de ses 100 000 francs à lui ?

« Il trouvait que M. Teste ne répondait pas suffisamment à la question... »

« Contre de pareilles accusations, ces réponses-là ne prouvent rien. »

« Osez publier le livre rouge; — osez provoquer une enquête ! »

« Et laissez surtout à tout citoyen le droit de vérifier les preuves de votre justification. »

« Autrement, — on dira que vous avez peur, ou pour les amis de vos amis, ou pour vos amis, POUR VOUS-MÊME PEUT-ÊTRE ! »

Voici les éléments dont se compose l'Assemblée nationale de France :

Membres de l'ancienne chambre,	129
Magistrats et avocats,	111
Ecclesiastiques,	41
Médecins,	17
Ouvriers,	34
Industriels,	38
Militaires,	38
Magistrats municipaux,	39
Commissaires du Gouvernement et employés,	63
Hommes de lettres, journalistes,	31
Agriculteurs,	16
Ingénieurs,	8
Propriétaires,	80
Inconnus,	245

Le total est de 850 au lieu de 900; mais les colonies n'ont pas encore nommé leurs représentants.

FIAT LUX.

Nous recevons d'un membre distingué du barreau de Marseille la lettre suivante que nous recommandons à l'attention du citoyen ministre Crémieux.

Le citoyen ministre Crémieux ne voudra pas que sous la République la scandaleuse vénalité des charges se perpétue.

Marseille, le 5 mai 1848.

Monsieur le rédacteur,
« Nous devons espérer que sous la République l'on ne tenterait pas de renouveler le scandaleux

abus du trafic des places; qu'un fonctionnaire se retirerait sans vouloir désigner son successeur. Aussi avons-nous quelque peine à croire aux bruits qui depuis hier circulent au Palais. On disait que, par suite de certains arrangements, M. de Germiny, nommé tout récemment substitut du procureur-général à la Guadeloupe, aurait en son pouvoir, pour en user à son gré, la demande en retraite de M. La Boullie, vice-président du tribunal de Marseille.

« Si ces bruits sont exacts et que M. de Germiny veuille user de la demande en retraite qu'il a obtenue de M. La Boullie nous ne savons au moyen de quels arrangements, nous sommes persuadés que la réponse de M. le ministre sera l'ordre d'aller à la Guadeloupe occuper le poste qu'il a sollicité.

« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. »
(Esprit public.)

Correspondance.

Paris, ce 8 mai 1848.

Mon cher Sobrier,
Bonne nouvelle! Depuis longtemps mon père boudait mon exaltation républicaine de vingt-huit ans, et moi qui l'aime tant, je souffrais de sa prudence de cinquante-quatre ans, qui voulait glacer mon impatience à propos des moulins nationaux libres.

Quel bonheur! il abonde aujourd'hui dans mon sens. Brave père, voici sa lettre toute pure et vierge d'arrière-pensée... Il met son beau moulin, sa propriété, ses bras, sa tête et son cœur au service de notre mère la divine République.

Lis plutôt toi-même, et bénis le père de ton vieux peintre républicain,

TH. VERON.

Ligugé, près Poitiers, 7 mai 1848.

Mon cher Théodore,
Je vois que le citoyen Louis Blanc poursuit ses utopies. Nos usines et nos positions se prêtent singulièrement à l'initiative du progrès alimentaire. En effet, un moulin, une amidonnerie en ple ne voie de prospérité pouvant améliorer les substances alimentaires au profit du peuple et de l'armée, victimes sous l'ex-corrupcion de criminelles sophistications.

Le gluten, qui à bon droit est reconnu comme une des découvertes les plus utiles, par-dessus tout une propriété en bon état, que je mettrais à la disposition de la République: voici, mon cher Théodore, une porte ouverte aux combinaisons les plus grandes d'une large association.

Dans les mains de la République, notre moulin aurait l'honneur d'être le premier levier philanthropique et nourricier de notre belle France.

Puisque j'adhère avec réflexion et prudence à tes idées pures, trop exaltées naguères, offre donc ma proposition aux vrais républicains tes amis.

Avec des garanties morales, nous resterions soit agents, soit instructeurs des nouveaux directeurs. En un mot, nous ferions à la République un véritable don patriotique en ne réclamant que nos déboursés. Nous ferions grâce du travail de toute notre existence. Du pain! du pain pour tous et à bon marché, voilà dans notre pauvre bon sens campagnard la question la plus urgente à résoudre.

Marche donc selon les inspirations de ton cœur, et fais mes offres à la République.

Ton affectionné père,

VERON.

Paris, ce 9 mai 1848.

Bon père,
Je prends au bond ton élan patriotique. Viens et agissons. Je t'attends.

Ton reconnaissant fils,

TH. VERON.

Citoyen rédacteur,
Sur l'un de vos derniers numéros j'ai lu le projet de faire verser cinq centimes par jour par chaque ouvrier des ateliers nationaux, pendant vingt jours, pour réaliser une somme utile à des projets d'organisation du travail et d'agriculture.

Je suis chef d'escouade et puis vous être de quelque utilité à ce sujet. Je m'offre corps et âme; en outre, je vous offre, cher citoyen, toute ma journée pour quelque emploi que vous désiriez, dans l'intérêt de tous, attendu que depuis un mois, nous n'avons encore exécuté aucun travail dans les ateliers nationaux.

Salut fraternel, et réponse, s'il vous plaît.
L. BOUVEUNE, ouvrier cartier,
rue des Blancs-Manteaux, 35

Citoyen Bouveune,
Nous aimons les hommes d'action et de cœur. Ce sont nos vrais amis républicains, ceux-là qui nous apportent un concours noble et désintéressé comme le vôtre. — Venez donc à la Commune; vous serez le bienvenu, vous qui nous donnez la main pour agir... Des faits!... des faits!...

Salut fraternel.

On nous communique la lettre suivante, adressée au citoyen général Duvivier.

Citoyen général,
Vous abandonnez le commandement de la garde mobile, mais c'est pour accomplir un devoir. — Nous devons vous féliciter et non nous plaindre.

Fiers de la confiance que nous témoigne la République, nous tâcherons de la justifier. — Nous ne voulons pas de plus belle récompense.

Nous avons encore dans la pensée vos admirables

bles paroles prononcées sur la place du Carrousel; elles étaient dignes du général des volontaires: elles ont trouvé un écho dans nos cœurs.

Votre sollicitude continuelle pour ceux que vous appelez à juste titre vos enfants, vous a gagné notre amour, notre confiance.

Envoyé comme représentant à l'Assemblée constituante, vous représenterez dignement, nous n'en doutons pas, les intérêts du peuple, qui vous a confié cette importante mission. — Votre vie passée nous est un sûr garant de votre conduite future.

Général, recevez nos adieux. N'oubliez pas que nous vous aimons, que votre absence sera vivement sentie et regrettée, et si les rois coalisés venaient comme autrefois toucher le sol de la République, laissez nous conserver l'espoir que vous serez encore à notre tête pour nous conduire contre les tyrans et guider nos pas à la victoire.

Vive la République! — Vive notre général!

Au nom de ses camarades, ALCADE, REYNARD, volontaire au 11^e bataillon, 6^e comp. de la garde nationale mobile. — (Ecole militaire.)

ARMÉE RÉPUBLICAINE.

Le projet de constitution publié par le citoyen Lamennais fait pressentir l'établissement dans l'armée du principe de l'élection.

En effet, après le grand mouvement social qui vient de régénérer la France, les citoyens appelés à verser leur sang pour la patrie ne doivent obéir qu'aux chefs qu'ils ont élus.

Voici les principales bases d'une armée républicaine.

La division par régiments sépare les enfants du même département pour les mettre plus facilement à la disposition d'un seul homme.

Une armée de régiments est une armée monarchique.

L'armée républicaine sera formée de légions. Ces légions seront composées d'hommes du même département, de citoyens qui se connaissent depuis l'enfance. De cette organisation découle tout naturellement le principe de l'élection.

Les grades appartenant aujourd'hui à l'ancienneté ou au choix seront exclusivement réservés à l'élection depuis le grade de caporal jusqu'aux sommités de la hiérarchie.

Aujourd'hui l'avancement, depuis le grade de sous-lieutenant, roule sur tous les régiments de chaque arme.

Dans le système nouveau, les légions seront réunies par divisions; l'avancement roulera sur toute la division.

Chaque légion nommera un ou plusieurs candidats; les généraux de division vérifieront la sincérité des états de service, et les notes seront publiques.

Les listes seront envoyées à un comité central qui, parmi tous les candidats, choisira encore par voie de scrutin.

Les états de service de l'élu seront publiés dans le journal officiel militaire.

Le degré d'élection sera ainsi déterminé :

Les soldats nommeront les candidats au grade de caporal, brigadier et sous-officier.

Il y aura dans chaque légion un comité pour opérer pour ces grades comme le comité central opérera pour les grades plus élevés.

Les sous-officiers nommeront les candidats au grade de sous-lieutenant.

Les sous-lieutenants nommeront les candidats au grade de lieutenant, ainsi de suite jusqu'au grade de chef de bataillon ou d'escadron.

Le grade de lieutenant-colonel sera supprimé.

Les candidats au grade de colonel seront nommés par toute la légion. Les candidats au grade de général de brigade et de division seront nommés par toutes les légions de la division.

Ici se présente la question de l'école de Saint-Cyr.

Elle sera supprimée. L'école de Saint-Cyr a pour but avoué de donner des officiers instruits. Il sera décrété que les jeunes gens qui voudront se présenter pour le grade de sous-lieutenant dans leur classe de recrutement devront préalablement avoir passé des examens. A ces examens on demandera beaucoup moins de science qu'on en demande aux élèves de Saint-Cyr, car toutes les exigences n'avaient d'autre but que de rendre l'épaulette inabordable aux enfants du peuple.

Les armes dites spéciales seront recrutées parmi les légions et resteront par légions attachées aux divisions qui les auront formées.

Si l'instruction de l'école polytechnique est encore jugée nécessaire pour les officiers d'artillerie et de génie, les candidats élus par la légion seront envoyés à l'école pour y puiser la science qui, aux termes de la constitution, leur sera donnée aux frais de la République.

Ainsi tombera cette odieuse ligne qui sépare l'officier de l'école de l'officier de troupes.

La cavalerie sera recrutée dans les départements qui fournissent les chevaux et le fourrage.

La marine et les légions destinées au service des colonies seront recrutées dans les départements des côtes.

« Il est impossible de parler d'une nouvelle organisation de l'armée sans exprimer la nécessité d'un décret des représentants du peuple qui déclare que la République ne donne des armes aux troupes que pour s'en servir contre les ennemis de la France.

« Que quelques circonstances qui se présentent, il est interdit à tout chef de l'Etat de se servir de l'armée contre des citoyens.

« Que les militaires seront avertis solennellement qu'ils sont déliés de l'obéissance à un chef qui leur commanderait de marcher contre des Français. »

FITTE, lieutenant de spahis.

De la Légion d'honneur.

Les glorieux souvenirs qui se rattachent à cette étoile des braves suffiront-ils pour la sauver du mépris qui a salué les promotions des derniers gouvernements.

La République reviendra peut-être aux armes d'honneur, précieuses reliques que le soldat laissait à son fils. Peut-être se souvient-on qu'au camp de Boulogne, les républicains protestèrent contre l'institution d'une décoration qui rappelait les ordres monarchiques.

Dans leur sublime instinct, ces hommes devinaient les honteux abus que nous avons vus.

Sans préjuger les décisions de la République, on peut, on doit, dès aujourd'hui, supprimer les grades dans la Légion.

Autour des faisceaux de la République doit être inscrite sa devise : *Égalité, fraternité!*

Les grades d'officier, de commandeur, de grand-officier indiquent-ils que le titulaire a rendu des services plus grands que le simple légionnaire. Non, ils indiquent seulement qu'il est officier supérieur dans l'armée, qu'il est un des plus hauts administrateurs d'un ministère ou le plus souvent qu'il a été le plus dévoué serviteur d'un système.

Les grades, c'est l'aristocratie de la Légion; ce sont des titres, des dénominations nobiliaires bonnes pour les ordres du roi et qui ne peuvent exister dans la Légion d'honneur d'une République.

FITTE, lieutenant de spahis.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BUCHÉZ.

Fin de la séance du 8.

A la reprise de la séance, le citoyen Dornès monte à la tribune.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Citoyens représentants, je vous invite à conserver l'ordre et le calme nécessaires à vos délibérations.

LE CITOYEN DORNÈS. Je prie l'Assemblée de vouloir bien écouter jusqu'au bout mes observations. D'abord, vous admettez le principe de la liberté de la tribune; car, si vous interrompez aujourd'hui un orateur, ses amis vous interrompront demain. La liberté de la tribune est absolue; et j'ajouterai que, dans la circonstance actuelle, je ne crois pas qu'on puisse m'interdire de lire mon projet de décret jusqu'à la dernière ligne. Cette réserve faite spontanément, je m'efforce ma proposition en supprimant les noms. (Très-bien! très-bien!)

Le citoyen Dornès relit son décret, qui est terminé ainsi :

« La commission nommera hors de son sein les ministres.

« Elle rentra compte de sa mission à l'expiration de son mandat. »

Un membre. Il y a deux parties dans la proposition. On veut que nous disions d'abord que le gouvernement a bien mérité de la patrie; puis vient une mesure de gouvernement. Je demande que la chambre se retire dans ses bureaux pour examiner ces deux points. Il ne faut pas de motions d'enthousiasme.

LE CITOYEN ALBEM-ROUSSEAU. Je propose de voter des remerciements à tous les membres du Gouvernement provisoire, qui ont sauvé la République, les intérêts de la France, qui ont sauvé... qui ont sauvé... tout ce qu'il pouvaient sauver. (Bruits divers.)

LE CITOYEN BAROCHE. Je demande qu'on renvoie les deux propositions dans les bureaux... c'est là qu'il faut qu'on les examine. La première des propositions, c'est de voter des remerciements au Gouvernement provisoire; la seconde, c'est de nommer la commission de cinq membres pour exercer provisoirement le pouvoir exécutif.

Un membre de gauche. C'est l'Assemblée elle seule qui doit nommer directement des ministres ayant pouvoir exécutif et sous la présidence du conseil des ministres. Que la commission examine cela et qu'elle prononce. (Oui! oui! Bravo!) Le gouvernement de la République en attendra la constitution. (Vifs applaudissements.)

LE CITOYEN LASTEVRIE. Pour remercier le Gouvernement, il n'y a pas besoin de réflexions. Votons-les à l'instant. (Aux voix! aux voix!)

LE CITOYEN BARBÈS. Avant de voter des remerciements, je crois devoir venir protester au nom du peuple contre une foule d'actes qui ont été faits par le Gouvernement. (Interruption.) Parmi les membres de ce Gouvernement provisoire, il existe certes d'excellents citoyens; mais il en est qui excitent les antipathies populaires. (Oh! Non! non!) Donc, avant de voter des remerciements, je viens demander au nom du peuple compte du massacre des ouvriers de Rouen par la garde nationale. Je demande que les tueries faites à Rouen... (Interruption) Oui, les tueries.

Un voix. Je demande le rappel à l'ordre de l'orateur.

LE CITOYEN BARBÈS, avec fou. Ce Gouvernement qui n'a rien su faire pour l'Italie, la Belgique, la Pologne... (Interruption n.) Jusqu'à ce qu'il ait répondu, je fais toute réserve. (L'orateur quitte la tribune au milieu de la plus vive agitation.)

Le citoyen Senard monte à la tribune au milieu des murmures de la gauche.

LE CITOYEN SENARD. Je m'associe de tout cœur aux nobles paroles qui ont été prononcées en faveur

du gouvernement... Mais écoutez-moi.

On a prononcé les mots de tuerie et de massacre! Ces mots ont été écoutés! Là où le peuple, représenté par la garde nationale, là où le peuple a protesté contre des émotions exploitées par la perfidie la plus insigne, on ose placer les mots de tuerie et de massacre!

Ces mots-là sont lourds! Il faut répondre... Je ne veux pas que l'Assemblée, cédant à un élan d'indignation, étouffe cette discussion!

Laissez-moi parler, je vous en supplie! Je ne viens pas vous offrir la justification de la garde nationale de Rouen; mais je viens demander que nos adversaires, au lieu de lancer des mots perfides, viennent contester par un seul fait ce que je vais avancer. Je suis prêt à donner tous les détails avec pièces justificatives; ces pièces, je les possède, je les ai apportées. Je dis qu'avant les élections de Rouen on soutenait aux ouvriers... Nous sommes condamnés à nous servir de ces termes, au lieu de confondre toutes les classes... mais ce sont nos adversaires qui nous y obligent...

Une voix. Il n'y a que des citoyens.

LE CITOYEN SENARD. Oui, dans mon cœur; oui, pour cette assemblée, pour vous, il n'y a que des citoyens!... Mais, dans d'autres assemblées, on ne dit pas : Il n'y a que des citoyens! on dit : Divisez-vous, isolez-vous. (Vive sensation.)

Le citoyen Senard raconte, d'après lui, les événements de Rouen et termine ainsi :

Voilà la vérité, elle est sensible; mais nous sommes loin des exagérations qu'on cherche à répandre... Nos contradicteurs ont été induits en erreur par des rapports faux, exagérés, mensongers.

Voilà le fait dans toute sa sincérité! Si des interpellations doivent m'être adressées, qu'elles soient faites à l'instant même! Je vous supplie de le permettre, citoyens : c'est dans votre dignité, dans votre devoir... cela sera utile pour l'enseignement de la France (Applaudissements.)

LE CITOYEN BARBÈS. Je n'ai qu'un mot à dire. Je demande qu'une enquête soit faite, une enquête solennelle... Je demande que le procureur général de la République à Paris en soit chargé, et qu'elle ne soit pas faite par M. Frank-Carré et autres individus... (Violents murmures.) Les premiers coups de fusil sont partis de la partie bourgeoise de la garde nationale de Rouen.

Une voix. Mais c'est une infamie.

LE CITOYEN BARBÈS. Les ouvriers ont élevé des barricades pour se défendre contre les attaques.

Plusieurs voix. — Mais c'est absurde!

LE CITOYEN BARBÈS. Les véritables républicains ont été traqués. (Assez! assez!)

LE CITOYEN GRANDIN. Est-ce que le Gouvernement n'a rien à répondre à cela? (Vive sensation.)

LE CITOYEN BARBÈS. Oui... les républicains sont les victimes... (Assez! assez!)

Plusieurs voix. Les ministres! les ministres!

Un membre, aux ministres. Mais ayez donc le courage de vos actes. (Bruit.)

LE CITOYEN BARBÈS. Ne craignez-vous pas, citoyens représentants, que le peuple vous accuse d'avoir lâché une tache de sang sur le front de ce moment? (Vives dénégations.)

Plusieurs voix. A l'ordre! C'est vous qu'il accusera.

LE CITOYEN BARBÈS. Je suis d'avis, comme un grand nombre de représentants de cette Assemblée, de remercier le Gouvernement provisoire; mais je le fais tout en réservant les honneurs et les actes. Je suis obligé, dans ma conscience, de demander qu'il soit fait une enquête. (Aux voix! aux voix! aux voix! — Vive agitation.)

Le citoyen Grandin s'étonne de ne pas voir le Gouvernement répondre et se justifier.

Le citoyen Crémieux dit quelques mots au milieu du bruit. Il défend le Gouvernement, et dit qu'il n'a pas attendu pour ordonner une enquête sur les événements déplorables de Rouen. Déjà, dit-il, le commissaire de la République n'a pas attendu les ordres du Gouvernement pour évoquer l'affaire.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je mets aux voix la première proposition, qui est celle-ci : Voter des remerciements au Gouvernement provisoire. (Tumulte.)

LE CITOYEN LARABIT. Je demande l'enquête et les remerciements après l'enquête. (Bruit.)

Le citoyen président consulte l'Assemblée à l'effet de savoir si elle entend remercier le Gouvernement provisoire.

Une grande majorité se lève pour. Les citoyens Barbès, Emmanuel Arago et Xavier Durien ne prennent pas part au vote. Le citoyen Caussidière a voté avec l'Assemblée.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. En conséquence du vote de l'Assemblée, le Gouvernement a bien mérité de la patrie. (Agitation.)

LE CITOYEN BARBÈS. Je vote jusqu'à réserve de l'enquête. (Bruit.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La deuxième proposition consiste à se réunir dans les bureaux des commissions pour procéder à la nomination d'un ou deux membres par bureau, chargés de faire le libellé du décret qui devra désigner les ministres du pouvoir intérimaire.

L'Assemblée est consultée. Elle décide qu'un membre sera élu par chaque bureau, et la séance est renvoyée à demain onze heures. L'Assemblée se sépare dans une vive agitation. Il est six heures.

Séance du 9 mai.

A onze heures un quart, le citoyen président monte au fauteuil. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal en présence d'une cinquantaine de députés. Il est adopté sans réclamation.

Voici les noms des dix-huit membres de la

commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives à la constitution d'un pouvoir exécutif intérimaire : ce sont les citoyens Allard, Creton, Baroche, Cormenin, Fre-lon, Bac, Gustave de Beaumont, Billault, Leyraud de Ludre, Glais-Bizoin, Peupin, Rondou, Vieillard, Vezin, Lacaze, Dezimieris et Hingray. On se souvient qu'à la dernière séance, les dix-huit commissions ont nommé chacune un membre pris dans leur sein pour l'examen et la rédaction du décret relatif à la constitution intérimaire du gouvernement.

A onze heures et demie, les citoyens représentants sont invités à prendre place à leurs bancs.

LE CITOYEN PEUPIN à la parole pour faire le rapport au nom de la commission ci-dessus désignée.

Après avoir énoncé les motifs, il donne lecture du projet du décret.

PROJET DU DÉCRET.

« L'Assemblée nationale nommera directement au scrutin individuel, et à la majorité absolue, neuf ministres responsables et révocables qui, réunis sous la présidence d'un dixième ministre sans portefeuille également élu par elle, formeront un conseil exécutif et rendront compte à l'Assemblée de leur gestion. » (Marques nombreuses de satisfaction.)

LE CITOYEN BRUNET. Messieurs, je viens vous entretenir d'une question grave... La ville de Limoges...

De toutes parts. A la question! à l'ordre du jour!

Le citoyen Brunet quitte la tribune.

Le citoyen Vignerte combat les conclusions de la commission au nom de la patrie, au nom de l'ordre et de la civilisation. Je considère le rapport, dit-il, comme un tissu de sophismes... (Vifs murmures.) dicté par de bonnes intentions. (Ah! ah!) Jetez les yeux sur toute l'Europe et sur toute l'Amérique; nulle part vous ne verrez des ministres nommés par une assemblée. C'est de la confusion, c'est du désordre... Vous êtes tous des hommes nouveaux; vous nommez des hommes nouveaux. On peut être grand orateur et très-mauvais ministre. Il faut des hommes d'affaires; vous ne vous y connaissez pas. (Rires.)

Si vous vous trompez, vous aurez de mauvais ministres; il faudra les révoquer... Qui les révoquera? (Nous! nous!) Un mauvais ministre sera un honnête homme... N'éprouvez-vous pas quelque peine à le révoquer?... Il aura ses amis, sa coterie. (Oh! oh!) Vous devez faire la constitution dans le calme... A tous moments vous serez agités par des questions de personnes... la question gouvernementale vous absorbera...

Une haute pensée d'ordre avait présidé à la constitution du Gouvernement provisoire... C'est cette haute pensée qui a fait fonctionner le suffrage universel... Le Gouvernement provisoire est le seul qui réponde à la situation actuelle; nous devons le supplier de rester au pouvoir, de rester à son poste jusqu'à ce que l'Assemblée se connaisse. (Silence sur tous les bancs.) Je suis ici l'organe des hommes de mon parti.

De toutes parts. Il n'y a pas de partis.

LE CITOYEN VIGNERTE. De ma nuance.

Une voix à l'extrême gauche. Si! si! il y a un parti. (Explosion de murmures.)

LE CITOYEN LACORDAIRE. Citoyens, les raisons qui viennent de vous être présentées pour nommer une commission exécutive sont d'une telle évidence, d'un tel poids, que j'aurais renoncé à la parole si je n'eusse déjà quitté mon banc. Mais j'avais demandé la parole parce que le citoyen qui a occupé la tribune avant le préopinant disait qu'il ne s'agissait pas ici d'une question de principes, mais que sous les principes il y avait d'autres motifs pour faire sortir la difficulté toute résolue du flanc mystérieux de l'urne électorale. C'est à cause de cette pensée secrète que je voterai pour une commission exécutive, et que je suis prêt à signer des deux mains la proposition du citoyen Dornès.

Pourquoi cela? c'est que quoi que nous soyons tous républicains, quoique nous ayons tous proclamé la République aux applaudissements du peuple, cependant, quant à moi, je suis un républicain nouveau; j'étais monarchiste, je l'avoue. J'ai des aînés et des anciens dans la République. Je ne puis consentir à écarter ceux dont la pensée a devancé la mienne. (Applaudissements à gauche.) Je veux que ceux qui m'ont devancé, ceux qui ont été à l'avant-garde de la victoire, ceux qui ont versé leur sang, représentent la République au pouvoir!

Je n'approuve pas tout ce qui a été fait. Quel gouvernement ne commet des fautes? Mais je reconnais les droits acquis dans des circonstances difficiles.

Voilà mon premier motif pour nommer une commission exécutive. J'ajoute qu'au fond, parmi nous, les anciens républicains sont en minorité; il faut que cette minorité ait un organe.

Qu'on uni-se la majorité et la minorité dans un faisceau indestructible.

L'ancien gouvernement avait une immense majorité; il a péri.

J'aurai toujours pour les minorités, et surtout pour celle qui nous a donné l'état de choses actuel, un profond respect.

Je voterai pour la commission exécutive du citoyen Dornès. (Applaudissements sur les bancs de l'extrême gauche.)

Le citoyen Gravin Arnoult parle en faveur de la proposition de la commission. On invoque, dit-il, une pensée de conciliation; mais ne pouvez-vous faire de la conciliation aussi bien avec le ministère qu'avec la commission exécutive? Le terrain sera le même. Il faut que la Représentation nationale fasse enfin acte de force, qu'elle

prouve qu'elle a confiance en elle-même! La France attend! (Très-bien! très-bien!)

LE CIT. PEUPIN, rapporteur. La commission n'a pas voulu faire de l'exclusion, mais de la conlition. En principe, vous ne pouvez abandonner la souveraineté dont vous êtes investis; il est dangeux d'abdiquer votre pouvoir. Mais encore une fois il n'a pas été dans notre pensée de faire de l'exclusion. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée ferme la discussion.

LE CIT. BARBÈS réclame la parole.

Voix nombreuses. La discussion est fermée.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée nommera-t-elle une commission exécutive, ou nommera-t-elle directement dix ministres, ou continuera-t-elle ses pouvoirs au Gouvernement provisoire? Voilà les trois questions à décider. A laquelle accorderiez-vous la priorité?

LE CIT. BARBÈS. Je demande que chaque représentant vote à haute voix.

Un autre membre. Je demande que tous les votes soient envoyés à tous les électeurs de la France. (Rires.)

LE CIT. BARBÈS. Je demande...

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole. Qui donc préside ici?

LE CIT. BARBÈS. Permettez... permettez... (Cris confus)

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

LE CIT. BARBÈS. Sur quoi consultez-vous la chambre?

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

Le président met la question de priorité aux voix. (Violent tumulte.)

Voix de toutes parts. Nous n'avons pas compris.

LE CIT. PRÉSIDENT. Avec un bruit pareil, il est impossible de diriger une discussion. Ayons au moins la dignité qui convient à une Assemblée pareille. La question n'a pas été saisie, dit-on. Je vais recommencer. La proposition de la commission dont je parlais a pour but de faire nommer la commission par l'Assemblée. On demande que la proposition de la commission soit mise aux voix. Que ceux qui sont de cet avis se lèvent.

(L'Assemblée est consultée au milieu de la plus vive agitation.)

LE CIT. PRÉSIDENT. La priorité est accordée à la proposition de la commission centrale. (Cris confus d'une partie de l'Assemblée où siègent les citoyens Arago, Barbès et Durieu (Xavier).)

LE CIT. BARBÈS. Citoyens, permettez... J'ai une proposition à faire à l'Assemblée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous faites du désordre.

(Le citoyen Barbès interpelle le président. Le violent tumulte nous empêche d'entendre.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée.

Voix de droite. — Lisez la proposition, citoyen Barbès.

Le citoyen Barbès s'élance à la tribune. M. Crémieux l'interpelle à la tribune.

Voix nombreuses. — Non, non! Descendez! Assez, assez!

LE CIT. BARBÈS. Je suis à cette tribune, c'est mon droit, j'y resterai.

LE CIT. F. LASTEYRIE. Non, parlez. Ne cédez pas; attendez le silence.

LE CIT. BARBÈS. N'avons-nous pas le droit de demander la parole quand il s'agit de rétablir une erreur de l'Assemblée? (Voix: L'Assemblée sait bien ce qu'elle fait.) Je ne pense pas qu'il doive y avoir de président des ministres; je veux que l'Assemblée nomme le même ses ministres, sans présidence. Il ne doit pas y avoir de président. (Rires.)

LE CIT. CHARAMAULE. Je veux aussi que le vote soit public comme tant l'expression de l'Assemblée. Cette proposition est celle que devait lire le citoyen Barbès; je l'appuie. (Vive agitation.) Je veux que les noms propres soient prononcés en public; je demande un vote public. (Cris tumultueux.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le vote par assis et levé est un vote public. Le préopinant devra être édifié, puisque l'Assemblée va voter de cette manière. L'appel nominal est encore un vote public.

Le citoyen Durieu s'élance à la tribune au milieu des rires et des interpellations; il en descend sans avoir pu proférer une seule parole. Une partie de l'Assemblée paraît enchantée de la détermination que vient de prendre le citoyen Durieu.

Voix nombreuses. Aux voix! Votons!

LE CIT. PRÉSIDENT. Alors faites silence. Voulez-vous nommer directement vous-mêmes les ministres? Nous ne disons pas même le nombre; c'est la question qui a obtenu la priorité.

L'Assemblée est consultée par assis et levé. Il y a doute.

LE CIT. PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin.

LE CIT. LASTEYRIE. Non, il ne peut y avoir doute.

Voix diverses. La contro-épreuve.

Le président invite les secrétaires à l'assister; il consulte de nouveau l'Assemblée.

On remarque que les citoyens Crémieux, Barbès et Caussidière se sont levés pour la proposition.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je déclare qu'il y a un certain doute. (Cris confus — Hilarité.)

LE CIT. AVOND. L'appel nominal. (Réclamations.)

Le citoyen Jules Favre monte à la tribune; il en redescend au milieu du plus violent tumulte. Un groupe nombreux s'assemble au pied de la tribune comme pour attendre l'appel de ses noms.

LE CIT. PRÉSIDENT. On va faire l'appel nominal.

LE CIT. AVOND. Citoyen président, expliquez-nous au moins le vote.

Un des citoyens secrétaires explique le vote, et l'on procède à l'appel nominal. Il est trois heures et demie.

Le scrutin est fermé à cinq heures. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.	793
Majorité absolue.	399
Boules blanches.	585
Boules noires.	411

L'Assemblée rejette la proposition.
Cris : Vive la République!

Compte rendu des Clubs.

CLUB DE L'UNION FRATERNELLE.

Nous, membres du club de l'Union fraternelle, déclarons nous appuyer sur les principes suivants :

Nous voulons une République démocratique unitaire ;

- La souveraineté du peuple ;
- Le suffrage universel et direct ;
- La liberté individuelle ;
- La liberté de la presse ;
- La liberté d'association ;
- La liberté de conscience ;
- La liberté et l'égalité des cultes ;
- Le respect de la famille et de la propriété.

Nous voulons l'impôt progressif ;
La suppression des droits de douane et d'octroi sur les denrées alimentaires de première nécessité ;

Le droit au travail garanti par l'Etat et une retraite assurée aux travailleurs invalides.

Nous voulons que l'instruction soit mise gratuitement par l'Etat à la portée de tous les enfants de la République et que l'instruction primaire soit obligatoire pour tous.

Nous voulons l'égalité sans exception de l'impôt du service militaire : nous le voulons obligatoire pour tous ;

Le concours pour l'admission à tous les emplois publics ;
L'abolition du cumul ;
L'abolition de la vénalité des charges.

Nous voulons enfin féconder ces principes par le maintien de la paix et l'ordre à l'intérieur, la dignité de la France à l'extérieur, et nous pensons que la République doit seconder, par tous les moyens en son pouvoir, le développement des nationalités démocratiques naissantes.

Félix FRÉDAULT, président.

Léon LYON, premier vice-président.

Les séances ont lieu les lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine, faubourg Saint-Martin, 40.

CLUB DE LA PROPAGANDE RÉPUBLICAINE.

Ce club, dont les séances ont lieu les lundi, mercredi et vendredi soir de chaque semaine, 1 et 3, passage de l'Opéra, mérite que nous rendions compte de ses travaux. Son président, le citoyen Dandureau, a planté hardiment le drapeau des principes : le nôtre, dans un centre où la République est étrangement comprise et plus étrangement pratiquée, et la vue de ce drapeau allume la benoîte fureur des nouveaux républicains, qui n'ont pas assez d'éloges pour les héros de Rouen, assez de colère pour les démocrates de Limoges.

Que le citoyen Dandureau persévère : les patriotes sincères sont avec lui ; ils lui tiennent compte de ses bonnes intentions et de son courage.

CLUB DES INTÉRÊTS POPULAIRES ET DE LA GARDE NATIONALE MOBILE.

Le club des Intérêts populaires et de la garde nationale mobile a mis à l'ordre du jour de mardi 9 mai le développement d'une motion du plus haut intérêt. Il s'agit du manifeste du citoyen Lamartine aux puissances étrangères mis en regard avec les événements qui se sont accomplis depuis février dernier. La conclusion de cette motion est de demander que l'Assemblée nationale interpelle le citoyen Lamartine pour savoir si les cas d'intervention posés dans son manifeste ne se sont pas présentés sur divers points de l'Europe, notamment en Prusse et en Autriche ; en Autriche, à raison des événements dont la Pologne est le théâtre et des événements de l'Italie ; en Piémont, à raison de l'intervention de Charles-Albert en Lombardie ; en Angleterre, à raison de l'étrange prétention de cette puissance d'imposer aux divers Etats de l'Italie de ne pas recourir à la voix de la mer dans leur lutte avec l'Autriche, et enfin à Constantinople, à raison de l'insulte faite dans cette capitale aux insignes de la République. Tous les orateurs étrangers au club des Intérêts populaires qui voudraient prendre part aux développements de cette question peuvent se faire inscrire au secrétariat du club, rue de la Michodière, 6, de midi à trois heures.

Les séances ont lieu à la salle de la Bourse.

CLUB DÉMOCRATIQUE DE L'ÉQUITÉ.

(Extraits de plusieurs séances.)

Le citoyen Prudhomme fait part au club d'un bruit qui circule. Un officier d'ordonnance de Louis-Philippe demanderait au Gouvernement provisoire, de la part de son maître, la restitution des biens devenus propriétés nationales.

Le citoyen Boivia assure que le comte de Cambise, intendant de l'ex-majesté, est toujours à Paris et sans doute dans le but de poursuivre quelque mission de ce genre.

Le citoyen Prestat propose d'adresser une pétition à l'Assemblée nationale demandant que le séquestre soit déclaré maintenu sur tous les biens ayant appartenu à la famille d'Orléans, en attendant qu'une loi les déclare définitivement incorporés au domaine de l'Etat.

La pétition proposée est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Elle sera rédigée et signée sans retard et de là envoyée à d'autres clubs.

Sur la proposition du citoyen Dubois, le club vote qu'une pétition sera adressée à l'Assemblée nationale demandant que la France aille au secours de la Pologne et de l'Italie, et concoure de toutes ses forces à la résurrection de ces deux nations si longtemps opprimées.

Le président propose la rédaction et la signature d'une pétition tendant à ce que l'Assemblée nationale exige de ses membres fonctionnaires salariés la renonciation à tout traitement pendant la durée de la session et même leur démission de certaines fonctions qui pourraient souffrir de la présence de leurs titulaires dans l'Assemblée.

PRESTAT, secrétaire.

CLUB DES MONTAGNARDS DE BELLEVILLE.

Protestation.

En réponse à une adresse de félicitation sur sa conduite envoyée à la garde nationale de Rouen par un club soi-disant démocratique de la garde nationale de Paris ;

Considérant que personne n'a donné à ces messieurs de la Chaussée-d'Antin le droit de parler au nom de leurs concitoyens gardes nationaux démocrates ;

Que si la garde nationale est tenue, comme chaque citoyen doit le faire, de veiller au maintien de l'ordre et des lois, il ne faut jamais oublier qu'elle ne doit user qu'avec la plus grande modération des armes que la patrie lui a confiées, et qu'elle doit compte au peuple, à la France entière, de chaque goutte de sang qu'elle aura eu le malheur de verser ;

Considérant que cette adresse est un appel à la guerre civile ;

Qu'elle loue des Français d'avoir fait couler à flots le sang de leurs frères ;

Considérant que féliciter la garde nationale de Rouen, c'est, avant toute enquête faite par le gouvernement, juger et flétrir moralement les malheureuses victimes tombées sous la mitraille ;

Considérant que les désirs d'une réaction sanglante se manifestent ouvertement dans les vœux de ces prétendus modérés ;

Le club des Montagnards de Belleville proteste à l'unanimité contre l'adresse du prétendu club démocratique de la garde nationale de Paris.

A. Pottier, Collet, Guérineau, vice-présidents ; Dlaporte, vice-trésorier ; Dufaut, E. Talvichy, Bouvel, secrétaires.

CLUB SERVANDONI.

(Délibération du 8 mai.)

Considérant que l'on ne peut trop tôt préparer la réorganisation sociale ardemment désirée par tous les esprits ;

Qu'il importe à la nation française de diriger toutes ses forces vers des travaux productifs et de fonder des établissements utiles ;

Que tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité de créer des écoles où tous les enfants seront nourris, logés, élevés et instruits ensemble ;

Que les bâtiments nécessaires manquent pour cet objet ;

Le club Servandoni émet le vœu :

1° Que le principe de l'éducation en commun soit proclamé sans retard par l'Assemblée nationale, sauf à pourvoir par une loi à son application ;

2° Que dans chaque canton, de vastes édifices soient commencés instantanément pour servir d'écoles primaires ;

3° Qu'en conséquence tous les ateliers nationaux soient fermés et les ouvriers employés à ces constructions.

Moyens d'application.

1° Les constructions seront uniformes dans tous les cantons ; une exploitation agricole de même étendue y sera partout jointe.

2° Les terrains nécessaires, vus et visités dans chaque canton par une commission composée d'un délégué du ministre de l'intérieur, d'un délégué du ministre de l'instruction publique, d'un ingénieur des ponts et chaussées, d'un médecin, du maire le plus âgé et du maire le plus jeune du canton, seront immédiatement occupés par les ouvriers, sauf règlement ultérieur des indemnités.

3° Les fondements de tous les édifices seront creusés sans retard.

4° Les propriétaires des carrières, des bois et autres objets nécessaires seront tenus de les abandonner aux ouvriers dans les formes tracées par un règlement d'administration publique.

5° Un rôle sera dressé dans chaque canton pour déterminer la valeur de ces fournitures et pour en répartir le prix entre les habitants payant plus de 500 fr. de contributions.

6° L'Etat se chargera de la main-d'œuvre.

Dans la même séance, le club :

Considérant que le 28^e de ligne, en garnison à Rouen lors des derniers événements, est appelé à Paris ;

Considérant qu'il peut, à l'occasion de l'entrée de ce régiment, se faire des manifestations compromettantes ;

A émis le vœu que le 28^e de ligne reçût une destination autre que celle de Paris.

de Madrid

AVIS.

Tous les détenus politiques jusqu'à février

1848 sont invités à se trouver mercredi 10, à 5 heures du soir, sur la place de la Révolution. BALDUC, CAILLET, DARDENNE, GRANDRIEU, GOBLOT, A. VACHER.

AVIS AUX DÉTENUS POLITIQUES RÉPUBLICAINS.

Citoyens, Nous vous invitons à vous réunir, le 13 mai 1848, rue Albouy, 15, pour vous communiquer le résultat des démarches que nous avons faites près du Gouvernement en vertu du mandat que vous nous avez confié.

La réunion aura lieu à onze heures précises.

Les membres de la commission :

Aug. Caunes, Kersausie, Rosières, Achille Pelvilain, Huber, M. Geoffroy, Bière, Dugrospré.

Membres suppléants : Bainsé, Rémond.

Etranger.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Strasbourg.

Ce 7 mai 1848.

« Français, vous pouvez être fiers de votre puissante République, et vous allez, cela ne laisse pas de doute, avoir la sympathie des opprimés. »

« Lorsque l'insurrection des républicains eut échoué dans le grand-duché de Bade, plusieurs de ses chefs se rendirent à Strasbourg, où ils formèrent un comité central, afin d'agir par une propagande pacifique sur leur patrie. »

« Hier on nous fit appeler à la préfecture, où M. Grégoire, commissaire du Gouvernement, nous donna, au nom du ministre des affaires étrangères, l'ordre de dissoudre ce comité et de partir dans les vingt-quatre heures pour Châlons-sur-Marne. Là nous serons traités comme des prisonniers de guerre, à moins que nous ne préférons quitter le territoire français. »

« Bien que nous ayons protesté, au nom du peuple français libre et régénéré, contre une mesure qui serait digne de Guizot, il faut nous mettre en route pour cette destination, car on veut que nous obissions sans murmurer. On a seulement permis à notre noble ami Heinsen, qui arrivait trop tard de l'Amérique pour prendre part à notre expédition, de rester ici jusqu'à ce que sa famille soit arrivée de Genève. »

« M. Lamartine disait dans son manifeste aux puissances étrangères : « Lorsque les peuples se lèveront contre le despotisme, l'épée de la France se tournera toujours du côté de la liberté. » Malgré cet engagement solennel, il permet non-seulement que 50,000 hommes de troupes étrangères imposent au pays de Bade, qui voulait la république, le joug du plus affreux despotisme, mais encore il proscribit des patriotes comme Struve et Heinsen, qui ont blanchi en combattant sous le drapeau de la liberté. »

SUISSE.

Voici encore le cri d'alerte.

La diète helvétique sera convoquée pour le jeudi 11 mai (au lieu du 13). Le vorort justifie cette mesure en déclarant que, d'après des nouvelles positives, la frontière orientale de la Suisse était menacée par la concentration de grandes masses de troupes autrichiennes.

Faits divers.

On assure que la question des fortifications de Dunkerque a été résolue affirmativement par le conseil de défense. On sait que ces fortifications furent rasées en 1713, à la suite du traité d'Utrecht, et qu'en vertu du même traité, le port de Dunkerque fut comblé. La Convention voulut faire cesser cet état de choses, mais le temps lui manqua pour effacer cette trace de nos malheurs passés. Depuis, toutes les réclamations élevées à cet égard ont été vaines, et c'est à la seconde République qu'il appartient de reprendre l'œuvre de la première.

(Courrier français.)

— Les travaux d'achèvement du palais du Louvre et des Tuileries vont commencer bientôt et seront poussés avec activité. Les directeurs des ateliers nationaux ont reçu l'ordre de dresser une liste de tous les travailleurs inscrits qui sont maçons.

— On lit dans le Représentant du peuple :

« Depuis le 4 mai, nous savons une chose, — Laquelle? »

— C'est qu'il y a 900 personnes en France qui ont gagné 25 fr. par jour ; — cela ne laisse pas que de nous faire plaisir. Voilà les affaires qu'ils reprennent, au moins !

— La direction du comptoir national d'escompte nous prie d'insérer la note suivante :

« Le bruit s'est répandu que depuis l'établissement dans Paris des sous-comptoirs des diverses industries, le comptoir national d'escompte ne faisait plus d'avances sur dépôt de marchandises. Le fait est inexact : le comptoir national continue, comme par le passé, à escompter les récépissés des marchandises qui lui sont présentées. »

— Le citoyen O. Fournier a été nommé vice-consul à San-Remo (Etats sardes).

Le directeur général : SOBRIER.

Imprimerie Lacrampe et Ferteux, rue Damiotte, 21